



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 25 mai 2020 à 18h00**

Page : 1 de 3

<b>CONVOQUES :</b>	<b>PRESENTS :</b>	<b>EXCUSES :</b>	<b>REPRESENTE PAR :</b>
Olivier DELMER	X		
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Alain BERNHEIM	X		
Annie COURTIER	X		
Pietro SIROLI	X		
Brigitte MICHALLET	X		
Bertrand COSSOUX	X		
Magali SZESTAK	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		
Santine D'ANASTASIO	X		
Gérard ESPINERA	X		
Annie SIROLI		X	Brigitte MICHALLET
Cyprien CECCALDI		X	Magali SZESTAK
Audrey CHARRIE	X		
Jérôme GREMEZ	X		

La séance est ouverte, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM, Maire sortant, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur Alain BERNHEIM est élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **D-2020-05-12 : installation des conseillers municipaux et élection du Maire**

##### **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BERNHEIM, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

##### **2. Election du Maire**

###### **2.1 Présidence de l'assemblée**

Monsieur BERNHEIM, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

###### **2.2 Constitution du Bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame COURTIER et Monsieur DELMER

###### **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 25 mai 2020 à 18h00**

Page : 2 de 3

avec leurs enveloppes, les secondes avec leur bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

#### **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d) Nombre de bulletins blancs	0
e) Nombre de suffrages exprimés : b-(c+d)	15
f) Majorité absolue (par rapport aux suffrages exprimés)	8

Monsieur Olivier DELMER a obtenu 15 voix (quinze voix)

#### **2.5 Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur Olivier DELMER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **D-2020-05-13 : Fixation du nombre des adjoints**

Suivant le code général des collectivités locales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2, le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sachant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal étant de quinze ; ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints ;

La proposition de Monsieur le Maire de créer quatre postes d'adjoints au Maire est acceptée à l'unanimité.

#### **D-2020-05-14 : Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus, dans les communes de 1000 habitants et plus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » composée alternativement de candidats de chaque sexe.

Le vote a lieu au scrutin secret (article L.2122-4 du CGCT).

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- **Liste Olivier DELMER**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
• Bulletins blancs ou nuls :	0
• Nombre de suffrages exprimés :	15
• Majorité absolue (moitié+1) :	8

La liste de Monsieur Olivier DELMER ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Madame Elisabeth LONGUEVILLE	1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire
Monsieur Alain BERNHEIM	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
Madame Annie COURTIER	3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire
Monsieur Piétro SIROLI	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter l'exercice de ces fonctions.



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 25 mai 2020 à 18h00**

Page : 3 de 3

**Clôture du procès-verbal**

Le procès-verbal dressé, en double exemplaire, est clos à 18h44, après lecture et signature par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les deux assesseurs et le secrétaire.

**Questions et informations diverses**

Monsieur DELMER remercie le Conseil Municipal pour son élection à l'unanimité.

Il remercie également les élus et les couturiers/couturières bénévoles qui ont œuvré pour l'opération « masques barrières » sous l'égide de Madame COURTIER et Monsieur COSSOUX.

Monsieur BERNHEIM, Maire sortant, clôture son mandat par le discours suivant :

*« Je salue Olivier Delmer pour son élection de Maire à l'occasion de cette nouvelle mandature 2020.*

*Vous savez que la mandature qui vient de s'achever, celle de 2014, a marqué un tournant dans la vie de la Commune. En 2014, trois listes étaient en concurrence, le débat a été intense. La liste de Michel Michallet l'a emporté, mais heureusement, au sein du Conseil Municipal, les trois listes qui étaient représentées ont joué le jeu de la bonne gestion de la Commune. Dès le début, Michel a créé la synergie entre les diverses tendances : le travail du conseil municipal s'est affirmé sous le règne de la coopération, grâce à la bonne volonté de tous. Mais, Michel nous a quittés, à peine la mandature lancée, ce fut un traumatisme pour nous.....mais notre pensée pour lui va se pérenniser puisque nous accueillons aujourd'hui parmi nous son épouse Brigitte.*

*Je remercie ce soir les membres du Conseil sortant pour l'esprit constructif dont ils ont fait preuve au cours de cette mandature écoulée, cet esprit a été gage d'efficacité. Nous pouvons regretter que le public n'ait pu assister dans cette salle, j'aurais eu plaisir à remercier directement mes collègues avec lesquels j'ai travaillé étroitement : Mireille, Annie, Marc, Georges, Olivier qui reprend le flambeau. Je remercie aussi ceux que nous retrouvons ce soir pour une nouvelle aventure : Elisabeth, Magali, Bertrand, Jean-Pierre, Gérard. Et je cite bien sûr Paul, notre aîné, qui connaît le village comme sa poche ; il n'est pas reparti avec nous, mais je pense qu'il travaillera encore avec nous en commission. Merci aussi à Karine et Olivier Gamiette.*

*Je souhaite que cette nouvelle mandature prolonge le travail engagé et l'amplifie.....Je n'en doute pas grâce au bon esprit qui vous anime. Alors bonne chance à Olivier et son équipe ! »*

Madame LONGUEVILLE informe des conditions de reprise de l'école et des services périscolaires :

*« L'ouverture de l'école des Fontaines a bien eu lieu le jeudi 14 mai 2020 dans les meilleures conditions possibles en respectant les dispositions du protocole sanitaire mis en place par l'Education Nationale.*

*Nous n'avons pu rouvrir l'école que par la présence de l'enseignante de classe de maternelle et d'un deuxième enseignant qui a pu être détaché deux jours par semaine sur le poste de la directrice. Nous avons donc un poste et demi pour 4 postes habituellement.*

*Nous accueillons actuellement 16 enfants au total mais tous les jours de la semaine.*

*Cet accueil a pu être assuré par la volonté de la commune de créer les meilleures conditions de reprise pour les enfants. Nous avons également voulu apporter un soutien aux enseignants par un effort important, aussi bien du point de vue humain que financier, en recrutant 3 animateurs à temps plein afin de pallier le manque d'enseignants.*

*L'accueil du matin est annulé. L'accueil du soir est assuré dans le préau couvert par 2 animateurs.*

*Le dortoir est aménagé pour accueillir d'éventuels cas suspects COVID 19.*

*Deux salles de classes ont été aménagées en respectant les conditions de distanciation sociale et le marquage au sol pour les sens de circulation.*

*Une réunion préparatoire a eu lieu à l'école avec enseignants, animateurs, agents municipaux et moi-même en tant qu'élue.*

*L'équipe des agents du service technique très efficace a participé avec les enseignants à toute l'installation des classes et du marquage au sol dans l'école.*

*Le travail des animateurs a été calé avec les enseignants. Ils surveillent et viennent en aide aux élèves sur le travail qu'ils doivent faire en télé enseignement lorsqu'ils ne sont pas en classe avec les enseignants.*

*Le déjeuner du midi est assuré et est servi à la cantine. Les repas sont des plateaux repas froids individuels.*

*Enseignants, personnel communal, animateurs tous ont réellement travaillé ensemble pour que l'ouverture de l'école se fasse dans de bonnes conditions ;*

*Nous les en remercions. »*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00**